

**Le Président de Sorbonne Université**

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3 ;
- Vu la délibération n°01/2017 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 11 décembre 2017 élisant M. Jean CHAMBAZ, Président de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°04/2018 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 12 janvier 2018 approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président, notamment en matière tarifaire ;

**DECIDE**

**Article 1 :**

Les tarifs de l'école thématique « Preferences, decisions and games » sont fixés selon la modalité suivante :

Nom de l'événement ou de l'activité	Ponctuel ou régulier	Date de début	Date de fin	Lieu	Public	Tarif (préciser HT, TTC ou hors champ TVA)	Prestations incluses
École thématique "Preferences, Decision and Games" DECISIONSCHOOL 2019	Ponctuel	25-06-19	28-06-19	Lip6-Site Jussieu	OUI	315€ TTC forfait base simple  Et 780€ TTC Forfait avec Hébergement	Demi-pension  Demi-pension + Hébergement

**Article 2 :**

Le directeur général des services de Sorbonne Université est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera diffusée sur le site internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2019

Le Président de Sorbonne Université

Jean CHAMBAZ

